Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260610-006_20260608-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'Ile de Bréhat

République Française

EXTRAIT DU REGISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à quatorze heures et zéro minute, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :	**Olivier CARRÉ, maire** **Emmanuelle DAIGRE, première adjointe** **Patrick PICARD, deuxième adjoint** **Marion REGLER, troisième adjointe** **Juliette PRIGENT, conseillère** **Philippe GOBYN, conseiller** **Dominique SICHER, conseiller** **Virginie GOMBAULT, conseillère** **Charlie DELAMARE, conseiller** **Stéphane ANDRÉ, conseiller** **Antoine TARTAULT, conseiller**
Secrétaire de séance :	**Virginie GOMBAULT, conseillère**

6. APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIF 2026

Le maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
Le maire propose à l'assemblée de délibérer sur le tableau des effectifs suivant les créations ou fermetures de postes et avancements de grades.
Le maire rappelle que la commune observe une grande mobilité des agents titulaires avec quatre agents en disponibilité et que trois processus de recrutement sont encore en cours.

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Vu le tableau existant des effectifs, en date du 27 mai 2025,

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260610-006_20260608-DE

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs permanents de la commune au vu des créations de certains postes permettant la nomination d'agents bénéficiant d'avancements de grades et/ou dans la perspective de pourvoir des emplois, il est proposé au conseil municipal de de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

TABLEAU TITULAIRES :

GRADES CRÉÉS	Catégorie	Effectifs budgétés	EFFECTIFS POURVUS Titulaires		Emploi vacant
			TC (35h)	TNC <35h	
Filière administrative					
Attaché territorial	A				1
Rédacteur territorial	B	1	1		1
Adjoint administratif	C	2	2		2
Filière technique					
Technicien territorial principal 2e classe	B				1
Agent de maîtrise principal	C	1	1		
Agent de maîtrise	C				1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	2		1
Adjoint technique principal 2e classe	C	2	1	1	
Adjoint technique territorial	C	1	1		
Filière police municipal					
Brigadier-Chef Principal	C	1	1		
Total		10	9	1	7

TABLEAU NON TITULAIRES - AUTRES EMPLOIS OCCASIONNELS OU SAISONNIERS

GRADES	Catégorie	Effectifs budgétés	Emplois non titulaires		Emplois saisonniers	
			TC	TNC	TC	TNC
Technicien territorial	B	1		1		
Adjoint Administratif	C	1	1			
Adjoint Technique	C	9	3		5	1
Total		11	4	1	5	1

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité de membres présents, décide de :

- **AUTORISER** le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A ILE DE BREHAT, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Virginie GOMBAULT

Le maire,
Olivier CARRÉ

MAIRIE-ILE DE BREHAT (Côtes-d'Armor)